



Natura 2000
Directive Habitats
Site d'Importance Communautaire Sologne
Documents d'Objectifs

Résumé



La réalisation du document d'objectifs Sologne a été engagée au début de l'année 2005.

Sa mise en œuvre a été jalonnée par une quarantaine de rencontres et de réunions qui ont au total rassemblé plus de 250 personnes (Comités de pilotage, réunions d'information, groupes de travail...).

Au total environ 3000 personnes ont été contactées, dont tous les propriétaires de plus de dix hectares.

Le document d'objectifs a été approuvé par le Comité de pilotage interdépartemental le 14 février 2007.



LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN

Les observations réalisées ont permis d'identifier et de décrire vingt trois habitats et trente deux espèces d'intérêt européen (2 plantes et 30 animaux).

Les habitats peuvent être regroupés selon huit grands ensembles :

- les pelouses naturelles rases ou discontinues :
Trois habitats dont deux sont localisés à une très petite partie du Site d'Importance Communautaire (sols sur calcaire marneux) ;
- les landes (trois habitats dont un avec deux faciès distincts) ;
- les prairies naturelles sur sol sec sain ou humide (deux habitats, avec plusieurs faciès) ;
- les formations à grandes herbes des fonds de vallée ou des lisières forestières (un habitat)
- les milieux marécageux ou tourbeux (cinq habitats) ;

- les étangs et mares (quatre habitats dont un observé de manière fragmentaire) ;
- les cours d'eau (deux habitats dont un observé de manière fragmentaire) ;
- les boisements (trois habitats).

On peut rattacher les espèces d'intérêt européen aux mêmes types d'occupation du sol

La grande majorité de ces milieux s'avère typique de la région et contribue de manière significative à son "image" au travers de ses caractéristiques paysagères : landes sèches ou humides à Bruyères, étangs, milieux tourbeux, boisements à Chêne pédonculé ou à Chêne tauzin...

Un autre caractère typique de la Sologne tient dans le fait que ces habitats se juxtaposent et s'imbriquent selon des "mosaïques" plus ou moins complexes selon des gradients. Nature et humidité du sol contribuent à cette spécificité.



RÉPARTITION DES HABITATS ET ESPÈCES

Les habitats et espèces d'intérêt européen sont présents sur l'ensemble de l'aire du Site d'Importance Communautaire. Toutefois, chaque habitat ou espèce n'est pas réparti de manière similaire. Si les landes sèches à Bruyères sont présentes partout, les

formations tourbeuses sont plutôt présentes dans la moitié Sud-Est de l'aire prise en compte.

ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE

Si l'on considère l'ensemble des habitats et espèces présents en Sologne, on constate que :

- dix-neuf habitats sont des milieux ouverts bien éclairés,
- seize habitats sont situés dans des zones humides,
- vingt espèces sont liées à un moment ou un autre de leur cycle vital à des zones humides.

Ce même diagnostic met en évidence que la grande majorité des habitats ouverts (landes et pelouses naturelles) se boise par abandon d'entretien. Le boisement volontaire n'y contribue aujourd'hui que pour une faible part. On observe par ailleurs un recul lent mais constant de l'agriculture, lequel contribue également à la fermeture des milieux naturels associés à l'agriculture et à l'élevage extensif : landes ou pelouses naturelles pâturées, prairies de fauche, prairie à Jonc à tépales aigues. Certains de ces habitats ouverts sont presque éteints (pelouse naturelle à Nard raide, Lande à Genévrier).

L'abandon de la gestion traditionnelle des étangs (pisciculture extensive avec assec occasionnel) provoque le recul de formations végétales liées à la baisse temporaire de l'eau en fin d'été. Toutefois, le retour de conditions favorables permet souvent encore la réapparition de cette végétation typique.

Parmi les habitats forestiers présents, deux sont en bon état et relativement peu menacés : la Chênaie à Chêne tauzin (en limite nord-est de répartition ici) et l'Aulnaie-frênaie (forêt alluviale) des rives des petits et grands cours d'eau. La vieille Chênaie atlantique à Chêne pédonculé et la tourbière boisée sont beaucoup plus rares. La seconde n'a été observée que sous forme fragmentaire.

Concernant les espèces végétales, on doit signaler l'état très préoccupant de la Caldésie à feuilles de Parnassie qui n'est plus connue que d'un seul étang.

Parmi les insectes, les populations de Cordulie à corps fin, Agrion de mercure (Libellules) ou Cuivré des marais (papillon) paraissent très fragmentées. La tortue Cistude d'Europe est encore présente en Sologne. Sa situation est toutefois fragile du fait de ses mœurs, du faible nombre d'individus et de sa méconnaissance par les habitants.

D'autres comme la Lamproie de Planer (un poisson) ou l'Écrevisse à pieds blancs se cantonnent à des têtes de bassin versant. Leur survie locale pourrait être remise en cause par des travaux hydrauliques inadaptés, voire même par le boisement qui banalise l'occupation du sol.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RELATION AVEC LES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN

Ce constat a conduit à dégager treize objectifs principaux déclinés selon quatre rubriques principales :

- lutter contre la fermeture des milieux ouverts,
- soutenir et restaurer le fonctionnement des étangs piscicoles et autres habitats des milieux humides,
- gérer le réseau hydrographique,
- entretenir et préserver les milieux forestiers.

S'y ajoutent seize mesures d'accompagnement de portée plus générale proposées en vue de la mise en œuvre du document d'objectifs.

MAINTIEN STATISTIQUE DES HABITATS AU COURS DU TEMPS

La permanence statistique des habitats est le corollaire de la surface du Site d'Importance Communautaire (345 000 ha). Elle permet une prise en compte des habitats de manière durable sur l'ensemble du site et non uniquement sur quelques stations ponctuelles.

- la moitié environ des habitats est susceptible d'une telle conservation si les milieux en bon état qui subsistent sont respectés et si ceux qui seront restaurés bénéficient ultérieurement d'un entretien,
- sept des habitats (milieux marécageux ou tourbeux) ne pourront se maintenir qu'au

travers d'actions spécifiques en raison des faibles superficies concernées et de leurs caractéristiques écologiques.

La conservation des espèces dépend bien entendu du maintien durable des milieux qui les abritent. On notera toutefois qu'une quinzaine d'entre elles justifient une attention particulière en raison d'une très faible présence, de la fragmentation ou de l'isolation des populations, voire d'une absence d'observation depuis quelques années (raréfaction probable).

MESURES ET CAHIERS DES CHARGES

Les objectifs définis plus haut débouchent sur quarante et une mesures :

- dix mesures concernant les milieux forestiers,
- quatorze mesures concernant les milieux agricoles (surtout les prairies et les landes),
- dix-sept mesures applicables aux milieux ni agricoles ni forestiers.

Sur le plan opérationnel, ces cahiers des charges constitueront la référence des Contrats Natura 2000 que les propriétaires (ou leurs ayants droit) peuvent contracter avec l'État en contrepartie d'aides financières.

Ces mesures ont été définies dans leur principe par des dispositions réglementaires qui les encadrent de manière plus ou moins précise selon les thèmes.

Dans le DOCOB, elles sont transcrites en un nombre équivalent de cahiers des charges, lesquels comprennent un descriptif des actions d'investissement, des principes de financement et des points de contrôle.

Parallèlement au contrat Natura 2000, la France a prévu la mise en place de Chartes Natura 2000. La Sologne est d'ailleurs en grande partie à l'origine de cette disposition. La charte s'applique à des habitats





en bon état de conservation qu'un propriétaire s'engage à préserver ou à respecter sans demander de compensation financière.

Une charte Natura 2000 est donc incluse au Document d'Objectifs. Elle contient deux parties : des engagements généraux au nombre de trois et des engagements plus précis en fonction des grands types de milieux évoqués plus haut.

MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La mise en œuvre du document d'objectifs passe par une animation et une d'aide au diagnostic des habitats et espèces. Une "Mission natura 2000 Sologne" est d'ores et déjà assurée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien à l'attention des propriétaires candidats à la contractualisation. Elle leur permettra de savoir quels habitats et espèces sont présents sur leur domaine et ainsi d'éclairer leur choix.

Les Directions Départementales de l'Agriculture sont chargées de la mise en place de la contractualisation ainsi que du contrôle technique et administratif. Le contrôle financier est assuré par le CNASEA.

La Direction Régionale de l'Environnement qui assure le suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs est également à même de fournir toutes précisions à son sujet